



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 21178

Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la situation financière préoccupante des réserves naturelles. Comptabilisant 315 sites pour 550 000 hectares protégés, et employant près de 600 personnes, les réserves naturelles constituent un outil majeur de la protection de notre patrimoine naturel et restent particulièrement adaptées aux enjeux liés à la conservation de la biodiversité. Or, conjuguée au gel de certains crédits, l'application de la Convention collective nationale de l'animation aux personnels des associations de protection de la nature, et donc à une partie des personnels des réserves naturelles, engendre un coût difficilement supportable pour ces dernières, risquant à terme de mettre en péril leur pérennité. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour que les associations gestionnaires des réserves naturelles puissent poursuivre les missions de service public qui leur sont confiées.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur les missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Le rôle joué par les réserves naturelles comme outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertées du patrimoine naturel est souligné à juste titre. Elles sont aussi des laboratoires de suivi de l'évolution du patrimoine. Elles contribuent par ailleurs à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées chaque fois que l'ouverture au public est compatible avec leur objectif prioritaire de protection. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre ont tenu compte de ces décisions. Dans les récentes discussions avec le ministre chargé du budget, il a été fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient, dans un secteur particulièrement fragile, aux gestionnaires des réserves naturelles nationales, notamment associatifs, et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités de la ministre de l'écologie et du développement durable a concerné le manque de crédits de paiements qui pénalise gravement les gestionnaires qui ont engagé des investissements avec l'accord de l'État, mais ne peuvent obtenir le versement à concurrence des subventions. A la suite de ces discussions, la ministre a obtenu du Premier ministre un arbitrage sur le dégel de l'intégralité des crédits de fonctionnement des réserves naturelles nationales. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires seront mis en place prochainement pour permettre aux directions régionales de l'environnement (DIREN) d'honorer les engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité aux situations d'urgence et à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés. Cet arbitrage va permettre aux réserves naturelles de remplir en 2003 les missions qui leur sont confiées. Il ne doit pas pour autant faire oublier l'impératif de rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Pour 2004, les propositions de la ministre de l'écologie et du développement durable traduisant son engagement au bénéfice de la gestion des espaces

naturels seront présentées en octobre au Parlement dans le projet de loi de finances 2004.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21178

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5065

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7650